

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **12**

Ayant reçu mandat : **3**

Absents : **0**

Excusés : **0**

DELIBERATION n° CA24-09-205

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 20 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 septembre à 15 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 12 septembre 2024, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Christian BRUYEN
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Julien VALENTIN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET
M. Philippe PICHERY
M. Charles DE COURSON
M. Thibaut DUCHENE

Ayant reçu mandat :

M. Arnaud ROBINET représenté par
M. David CHATILLON
M. Vincent VERSTRAETE représenté par
M. Jean-Marc ROZE
M. Jacques JESSON représenté par
M. Pierre POUPART

Excusés :

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Christian AUBERTIN
M. Bruno GANTELET

Assistent également à la réunion :

Mme Sabine GALICHER
M. Charles GERMAIN
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Cyril LAURENT
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART
M. David CHATILLON
M. Didier KURZ
M. Jean-Luc BOEUF
M. Frédéric DEPREZ
Mme Céline THOMAS
Mme Sophie MAILLARD
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 12 (douze) membres à voix délibérative étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation de la passation d'un marché pour l'acquisition d'un tracteur de repoussage tout électrique et d'un groupe de puissance auxiliaire tout électrique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry CA24-04-192 du 12 avril 2024 attribuant la délégation en faveur du Directeur pour toute décision concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures et services d'un montant inférieur au seuil réglementaire au-delà duquel le recours à une procédure dite « formalisée » est juridiquement obligatoire ;
- Vu la nécessité de passer un marché pour remplacer le tracteur de repoussage et le groupe de puissance auxiliaire par une procédure dite « formalisée » ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DONNE** délégation au Directeur afin de procéder à l'ensemble des formalités quant à la préparation, la passation et l'exécution du marchés, accord-cadre et actes dérivé relatifs à l'acquisition d'un tracteur de repoussage tout électrique et d'un groupe de puissance auxiliaire tout électrique ;
- **AUTORISE** le Directeur à signer tous les documents relatifs aux présentes délégations.

VOTES

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

Le Président,



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire le

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 10/10/2024
- La publication sur le site www.parisvatry.com le : 19/11/2024